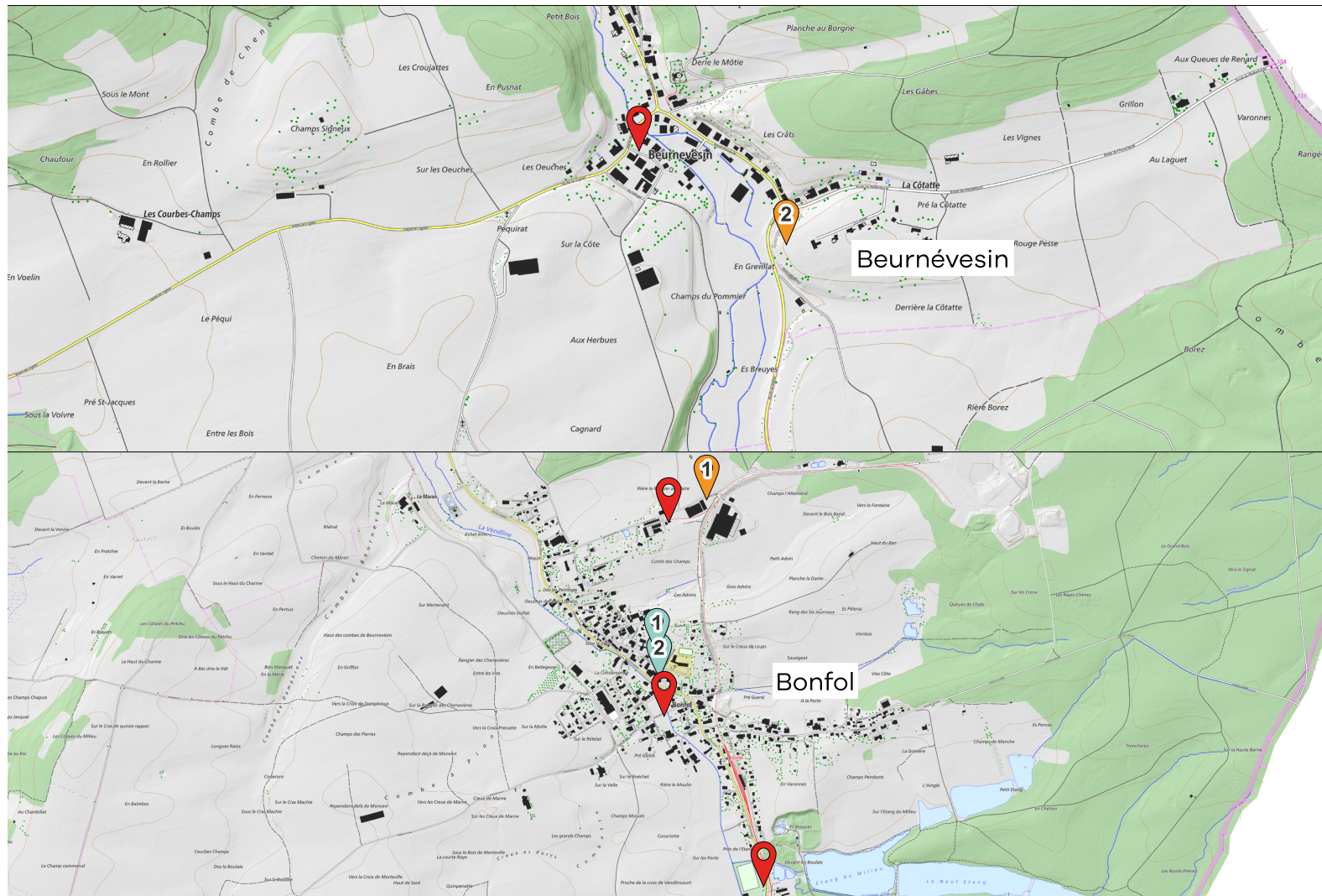




2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Conteneur

 Déchèterie

 Ecopoint

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Basse-Vendline
Beurnévésin - Bonfol



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

SACS-POUBELLE ou CONTENEURS AVEC PUCE

Taxe au volume : Sacs officiels SIDP à déposer dans les conteneurs semi-enterrés (Moloks).

Taxe au poids : Conteneurs 800L équipés d'une puce.

Ma DÉCHETTERIE (voir plan)

1 - ZI Nord-Est

Ouverture en été le mercredi de 17h30 à 18h30 et le samedi de 16h00 à 18h00.

Ouverture en hiver le samedi de 14h00 à 16h00; dès décembre et jusqu'à fin mars ouverture tous les 15 jours (voir calendrier communal).

Tous types de déchets ménagers (excepté les déchets spéciaux).

2 - Déchèterie communale à Beurnevésin

Ouverture le samedi matin : 10H00 à 11H00.

verre, papier, carton, boîtes de conserve, alu, huiles, capsules Nespresso, PET, sagex, textiles et chaussures.

Mon/mes ÉCOPOINT(S) (voir plan)

1 - Centre : verre, boîtes de conserve, alu, textiles et chaussures, huiles :

du lundi au vendredi de 07h30 à 20h00

le samedi :

horaire d'hiver : 07h30 à 16h00

horaire d'été : 07h30 à 18h00

fermé le dimanche et les jours fériés.

Autres points de collecte :

2 - Administration : cartouches d'encre et piles

Contact et infos

Commune de Basse-Vendline

Place Louis-Chevrolet 74

2944 Bonfol

032 474 44 47

Horaire d'ouverture de l'administration communale

Lundi et jeudi

10h00-11h30 et 16h00-18h00

Mercredi fermé

Mardi et vendredi

10h00-11h30

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012

Aux heures de bureau (tarif local)

TAXES POUR LE DÉPÔT DE MATÉRIEL

FER

Poids : arrondi au kg supérieur

Taxe : jusqu'à 10 kg (prix forfaitaire) Fr. 5.00 (forfait)
10 kg et plus (dès le 1^{er} kilo) Fr. 0.50 / kg

ENCOMBRANTS/BOIS

Poids : arrondi au kg supérieur

Taxe : jusqu'à 10 kg (prix forfaitaire) Fr. 7.00 (forfait)
10 kg et plus (dès le 1^{er} kilo) Fr. 0.70 / kg

DÉCHETS VERTS

Gazon, branchages

Taxe : 1^{er} m³ gratuit
dès le 2^{ème} m³ Fr. 10.00 / m³

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Genre d'appareils : télévisions et ordinateurs

Taxe : Fr. 20.00 / pièce

APPAREILS MÉNAGERS ET DE CHAUFFAGE

Genre d'appareils : congélateurs, frigos, lave-linge, fours,
lave-vaisselle, sèche-linge, cuisinières,
chauffe-eau, radiateurs, fourneaux, etc.

Taxe : Fr. 30.00 / pièce

Genre d'appareils : petits appareils ménagers tels que :
aspirateurs, machines à café, grille-pain,
hottes, mixer, etc.

Taxe : Fr. 5.00 / pièce

APPAREILS DE BRICOLAGE

Genre d'appareils : ponceuses, perceuses, taille-haie, etc.

Taxe : Fr. 5.00 / pièce

CYCLES ET TONDEUSES

Genre d'appareils : bicyclettes, trottinettes vélomoteurs, tondeuses et
tronçonneuses

Taxe : bicyclette, trottinette Fr. 10.00 / pièce
vélomoteur, tondeuse, tronçonneuse Fr. 30.00 / pièce

BATTERIES DE VOITURES, TRACTEURS, CAMIONS

Genre d'éléments : batteries

Taxe : batterie de voiture Fr. 30.00 / pièce
batterie de camion, tracteur Fr. 50.00 / pièce

PNEUS SANS JANTES

Genre : pneus sans jantes de voiture, de tracteur ou
de camion

Taxe : pneu de voiture Fr. 15.00 / pièce
pneu de tracteur Fr. 100.00 / pièce
pneu de camion Fr. 50.00 / pièce

ROUES COMPLÈTES

Genre : pneus avec jantes de voiture, de tracteur,
de camion

Taxe : roue de voiture Fr. 25.00 / pièce
roue de tracteur Fr. 140.00 / pièce
roue de camion Fr. 90.00 / pièce

Déchèterie de Bonfol



Ecopoint de Bonfol



Déchèterie de Beurnevésin





Comment bien **trier** ?



Ordures ménagères sacs SIDP
Les sacs officiels SIDP doivent être déposés dans les moloks prévus à cet effet.



Déchets spéciaux des ménages
Aux points de vente;
Au SEPE, Chemin Bonne-Fontaine 8, Porrentruy 3ème lundi ou 4ème si 3ème férié de 14h00 à 17h00; sur rendez-vous au 032.466.33.66.



Ferraille (objets métalliques) payants
A la déchèterie de Bonfol moyennant une taxe.



Médicaments
A restituer aux points de vente.



Pneus payants
Aux points de vente.
Aux centres de tri (voir infos générales).
A la déchèterie de Bonfol (moyennant une taxe).



Papier
Aux déchèteries en vrac.



Tubes lumineux (néon) / LED
A la déchèterie de Bonfol.
Aux points de vente.
Aux centres de tri (voir infos générales).



Textiles et chaussures
A l'écopoint et aux déchèteries communales.



Déchets encombrants combustibles payants
A la déchèterie de Bonfol moyennant une taxe.



Déchets compostables ménagers
Epluchures, marc à café, etc...
Aux déchèteries aux endroits respectifs.



PET
Aux déchèteries.
Prioritairement dans les conteneurs ad hoc des points de vente.



Fenêtre (cadre et verre) payants
A la déchèterie de Bonfol dans la benne des encombrants moyennant une taxe ou aux centres de tri.



Déchets de jardin payants
Aux déchèteries.
Gazon, branchages moyennant une taxe.



Aérosols
Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Selon la matière, à déposer avec l'alu, ou si symbole de danger avec les déchets spéciaux, sinon dans le sac poubelle officiel SIDP.



Piles et accumulateurs
A la déchèterie de Bonfol. Les piles peuvent également être déposées aux points de vente ou dans le sas d'entrée de l'administration communale.



Verre
A l'écopoint de Bonfol.
Aux déchèteries.



Carton propre
Aux déchèteries en vrac.



Capsules Nespresso (aluminium)
Aux déchèteries ou voir avec Nespresso pour la reprise des capsules usagées.



Aluminium et boîtes de conserve
A l'écopoint de Bonfol et à la déchèterie de Beurnevésin.



Huiles minérales et végétales
A l'écopoint de Bonfol.
A la déchèterie de Beurnevésin.



Sagex
Aux déchèteries.
Loca SA, Les Grandes Vies 42, Porrentruy. Dépôt payant. Pour des volumes inférieurs à 250 l : CHF 7.60. Par sac de 500 litres vendus sur site : CHF 15.20.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Les restes de viande, volaille, poissons ainsi que les os, arêtes et carcasses doivent être mis dans les sacs officiels SIDP.



Appareils électriques et électroniques payants
A la déchèterie de Bonfol (moyennant une taxe). Aux points de vente. Aux centres de tri (voir infos générales).
Fondation SENS www.erecycling.ch
043.255.20.00.



Bois payants
A la déchèterie de Bonfol moyennant une taxe.



Cendres de bois
A la déchèterie de Bonfol.
ou à éliminer avec les ordures ménagères dans les sacs officiels SIDP. (Si >1m3 : elles peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



Flacons en plastique avec bouchon
Dans les sacs officiels SIDP.
Par les points de vente.



Déchets inertes (petites quantités)
A la déchèterie de Bonfol.
Gobat Génie Civil, Courgenay,
032/471 02 20
Loca, Porrentruy, 032/466 76 66
Ramseyer, Courgenay, 032/471 15 52



Dépouilles d'animaux
Centre régional de ramassage des déchets carnés, La Rochette 51 - 2900 Porrentruy - tél. 079.816.33.67.
Si urgence police tél. 032.465.77.22.



Cartouches d'encre pour imprimantes
Dans le sas d'entrée de l'administration communale **sans emballage**.



Plastiques agricoles
Aux centres de tri (voir infos générales).

Les types de déchets



Mon réflexe pour une collecte sélective du carton

Ce qu'il faut jeter dans la benne à carton :

Boîtes et emballages en carton, boîte en carton ondulé, carton à pizza **propre**, carton à lessive **propre**, papier d'emballage.

Ce qu'il ne faut pas jeter avec le carton mais dans **les sacs taxés** :

Carton à boisson (brique), carton souillé de peinture, de crêpis, carton souillé de restes d'aliments (pizza, gâteau, etc...), sagex, sac plastique.

Mon réflexe pour une collecte sélective correcte du papier

Ce qu'il faut jeter dans la benne à papier :

Papier, journaux, illustrés, catalogues et magazines **sans film plastique**, brochures, prospectus, papier à lettre, papier recyclé, annuaire téléphonique, livres **sans couverture**, enveloppes, calendriers **sans aucune reliure**.

Ce qu'il ne faut pas jeter avec le papier mais dans **les sacs taxés** :

Papier de cuisson, papier cadeau, papier d'emballage de fleurs, étiquettes et autocollants, livre de photos, sachet de soupe, emballage de surgelés, papier imperméabilisé, papier de boucherie, nappes, serviettes, papier souillé.



BOUTEILLES A BOISSONS EN PET

Exclusivement les bouteilles à boissons en PET portant le logo de **PET-Recycling Schweiz**. Exemples: bouteilles d'eau et de boissons sucrées, de toutes les tailles.



BOUTEILLES DE LAIT, DE CREME A CAFE ET DE YOGOURT A BOIRE*

Ces bouteilles sont en principe en PE-HD. Les résidus de lait et le point de fusion plus bas du PE occasionnent des problèmes lors du recyclage.



GOBELETS POUR BOISSONS, GLACES, YOGOURTS, ETC.

Beaucoup de gobelets sont en PS. Le point de fusion plus bas du PS occasionne des problèmes lors du recyclage.



FLACONS DE LESSIVE ET DE DETERGENT*

En raison de son contenu, ce matériau ne peut plus être utilisé pour des denrées alimentaires.



BOUTEILLES DE SHAMPOINGS ET AUTRES PRODUITS COSMETIQUES*

En raison de son contenu, ce matériau ne peut plus être utilisé pour des denrées alimentaires.



BLISTERS (COQUES EN PLASTIQUE) POUR LA VIANDE, LES LEGUMES ET LES FRUITS*

Ce type d'emballage est généralement en PP. Le point de fusion plus bas du PP occasionne des problèmes lors du recyclage.



PETITES BOUTEILLES POUR LE VINAIGRE, L'HUILE ET LES SAUCES A SALADE*

Bien que la plupart de ces bouteilles soient en PET, **elles ne doivent pas être jetées dans la collecte du PET**. Les résidus d'huile compliquent le processus de lavage tandis que les restes de vinaigre influencent la composition chimique du PET.

Les préposés à la déchèterie sont MM Jean-Louis Boillat et Gaël Botteron pour Bonfol et M. Walter Buri pour Beurnevésin.

Ils sont mandatés par l'Autorité communale. Ils agissent en son nom et ont la tâche de faire respecter les règles prévues pour que chaque type de déchets soit déposé au bon endroit. Ils sont autorisés à contrôler les contenus et les matériaux déposés et de les refuser, s'ils ne sont pas conformes aux prescriptions d'utilisation du site. Le Conseil communal invite la population à faire preuve de diligence et de respect envers le personnel dans les mandats de droit public qui leur sont confiés. Le Conseil communal remercie vivement la population pour l'adhésion et les efforts déjà consentis pour améliorer la gestion et le tri des déchets dans nos Villages.

Quelques petites recommandations :

Chiens

Nous prions les propriétaires de chiens de ramasser les « crottes » de leur animal au moyen de sachets (spécifiques pour excréments » et de les éliminer en utilisant l'un des 14 points de ramassage répartis judicieusement dans nos villages.

Alu et fer blanc

Il est recommandé de **rincer les boîtes, d'enlever le papier et de les aplatir** avant de les jeter dans la benne.

Uniquement les canettes en alu (boissons) sont à déposer dans le container prévu à cet effet.

Verre

Il est recommandé de **rincer les bouteilles, les bocaux, d'enlever les capsules et/ou les couvercles avant de les jeter** dans la benne. Jetez vos capsules et les couvercles dans la benne **alu et fer blanc**.

Divers

Nous rappelons que les lingettes hygiéniques et humides, les restes de nourriture **ne doivent pas être jetés dans les toilettes**. Ces objets se retrouveront inmanquablement à la station d'épuration des eaux et encombreront les dégrilleurs à l'entrée des stations d'épuration respectives au début du processus d'épuration. Le déversement de produits de peinture ou dilutifs dans les canalisations (WC, lavabos, grilles des routes) **est formellement interdit**. Outre le fait que ces déchets peuvent provoquer des dégâts importants aux installations privées ou publiques, l'utilisation de produits chimiques peut occasionner de graves altérations dans le fonctionnement des stations d'épuration et provoquer de graves dégâts à l'environnement.